

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

DEMANDE DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION

Les demandes de paiement sont à adresser directement à la Préfecture de la Seine-Maritime
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des finances locales et du contrôle budgétaire

Pour les collectivités de A à L :

Monsieur Didier BAZIN :
☎ : 02.32.76.52.81
Mèl : didier.bazin@seine-maritime.gouv.fr

Pour les collectivités de M à Z :

Madame Nadine GOUILLART
☎ : 02.32.76.52.90
Mèl : nadine.gouillart@seine-maritime.gouv.fr

Demande de versement :

- d'une avance
 d'un acompte
 de la totalité
 ou du solde

**SUBVENTION ÉTAT DETR
Ministère de l'Intérieur
Programme 119**

LE MAIRE,

LE PRESIDENT,

Certifie que l'opération (désignation) (1) :
..... dont le dossier de
demande de subvention a été réputé complet le /... .. / 20.....et pour laquelle une subvention de l'Etat
de€ a été allouée sur les crédits de la DETR par arrêté préfectoral en date du
...../...../20..... a été engagée :

↳ date de commencement d'exécution :

↳ date de fin de l'opération :

et que la collectivité est en mesure de faire emploi :

1) d'une avance ou d'un acompte de :

Récapitulatif des acomptes ou avances perçus :

- Acompte ou avance n° 1 :
➤ Acompte n° 2 :

2) de la totalité :

3) du solde de la subvention :

Pour les cas 2) et 3), le bilan financier final de l'opération (conformément au plan initial de financement)
est :

Coût de l'opération HT :	Co-financements attribués (1) Joindre obligatoirement les décisions
	Conseil départemental : Conseil régional : autres : Taux d'aides publiques perçues : _____%

Cachet de la collectivité

Signature du Maire ou du Président